

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 JANVIER 2022**

GAZ NATUREL PERDU

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0014](#), GI-3, Document 1.2.2, p. 2;
 - (ii) Pièce [B-0014](#), GI-3, Document 1.2.2, p. 4.

Préambule :

(i) *« L'ensemble des travaux réalisés aux cours des années 2020 et 2021 auront permis d'identifier le besoin d'effectuer certains ajustements, lesquels ont été mis en place, ainsi qu'un élément d'importance occasionnant une révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022. »* [nous soulignons]

(ii) *« De plus, l'identification de l'anomalie dans le Système de la station Gatineau en début d'année 2022, occasionnant une révision et correction des factures d'achat de gaz naturel sur plusieurs mois, a favorisé la mise en place de nouvelles procédures afin d'éviter que de telles situations se reproduisent sans détection rapide.*

[...]

Ces procédures prévoient non seulement les responsabilités et actions en cas d'écart entre les volumes achetés et vendus, mais également celles à entreprendre lors d'une enquête sur les écarts, le cas échéant, ou de rectifications de factures.

[...]

À cet effet, une nouvelle équipe chez Gas distribution and Storage (ci-après « GDS ») sera mise en place prochainement afin d'enquêter davantage sur la question et de déterminer si les processus mis en place sont adéquats. L'objectif principal de cette nouvelle équipe sera d'étudier les causes profondes du gaz perdu, de formuler des recommandations pour le réduire et le contrôler, et de mettre en œuvre un modèle de maintien et de gouvernance chez GDS. Bien que cette nouvelle équipe sera mise en place chez GDS, le distributeur est optimiste que les actions qui découleront de leur travail permettront d'améliorer la connaissance du gaz perdu et de favoriser sa réduction chez Gazifère.» [nous soulignons] [note de bas de page omise]

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser l'élément d'importance et l'anomalie dont il est question aux références (i) et (ii).

- 1.1.1 Veuillez notamment indiquer si l'élément identifié constitue un événement ponctuel ou récurrent dans le fonctionnement de la station Gatineau. Veuillez préciser si cet élément est désormais corrigé. Veuillez élaborer.
- 1.1.2 Veuillez quantifier l'impact monétaire associé à la révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022, tel qu'indiqué à la référence (i). Afin d'illustrer votre réponse et à titre indicatif, veuillez déposer les données relatives à cette révision pour les mois d'octobre 2021 à février 2022.
- 1.2 Veuillez élaborer quant à l'opportunité de déposer en suivi, les conclusions et les recommandations découlant des travaux de GDS portant sur les causes du gaz naturel perdu et particulièrement, en lien avec le réseau de distribution de Gazifère. Veuillez élaborer.

PGÉÉ

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0035](#), p. 9, tableau 7;
 - (ii) Pièce [B-0009](#), p. 6, note 12.
 - (iii) R- 4043-2018, [D-2019-088](#), p. 136, par. 497.
 - (iv) R-4209-2022, pièce [B-0097](#), p. 9 et 10.
 - (v) Pièce [B-0035](#), p. 18, note 4 du paragraphe intitulé « Références ».

Préambule :

(i)

Tableau 7
Récapitulatif financier – Évaluation de programme

Programme	Prévu ¹³	Réel
Évaluation des économies réelles, révision des coûts incrémentaux et révision du calcul du TCTR du PGÉÉ 2021	9 364 \$	14 775 \$
Évaluation de processus -Thermostat intelligent	7 800 \$	13 370 \$
Évaluation de processus – Chauffe-eau à condensation (CI)	6 250 \$	8 958 \$

(ii) « L'écart s'explique principalement par l'augmentation significative des coûts de main-d'œuvre contractuelle depuis la préparation du budget 2022 au printemps 2020. En effet, la pénurie de main-d'œuvre et la forte inflation de 2022 ont eu un impact significatif à la hausse sur les coûts de la main-d'œuvre contractuelle comparativement au budget, et ce malgré une baisse de ces coûts en 2022 comparativement à 2021, tel qu'expliqué à la note 5 plus haut. »

(iii) « [497] La Régie demande donc à Énergir, Gazifère et HQD, lors de demandes d'ajustement à la marge présentées, le cas échéant, dans un dossier tarifaire, de la présentation des résultats aux rapports annuels et de l'examen des Plans directeurs, de baser leurs calculs du TCTR, du TP et du TNT sur les consignes du National Standard Practice Manual for Assessing Cost-effectiveness of Energy Efficiency Ressources 2017, notamment quant aux coûts et bénéfices liés aux opportunistes, aux bénévoles et aux clients « entraînés ». La Régie demande que ces tests soient présentés sous forme monétaire et sous forme de ratio. Elle s'attend à ce que, minimalement, les Distributeurs présentent lors de ces dossiers la formule de calcul utilisée. »

(iv) Toutes les formules apparaissant au lexique.

(v)

RÉFÉRENCES

- (1) Moyenne des projets réalisés en 2014 et 2015.
- (2) Dunsky Expertise en Énergie, Offre de programmes d'efficacité énergétique 2017 de Gazifère, [pièce B-0241](#), GI-29, document 5, dossier R-3969-2016, page 13.
- (3) Calculé à partir des économies d'énergie (m³) * aide financière unitaire (0,33 \$/m³ en 2019, sur la base des projets de 2014 et 2015; 0,30 \$/m³ en 2020 sur la base des mesures non reprises par TEQ.
- (4) Frais pour l'évaluation de dossier par un consultant externe. Moyenne d'un coût de 2 000 \$ pour un bâtiment existant et 1 500 \$ pour un bâtiment neuf, ajustée pour l'**inflation** (2 % par an).
- (5) Offre de programmes d'efficacité énergétique 2019-2020 de Gazifère, R4043-2018, [C-GI-0006](#), GI-1, document 2, p.29.

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer que les dépassements de coûts par rapport aux prévisions apparaissant à la référence (i) se justifient par le contexte évoqué à la référence (ii). Veuillez élaborer. Dans la négative, veuillez expliquer.
- 2.2 Gazifère ne présente pas les formules utilisées pour le calcul des tests économiques, tel que la Régie s'y attendait (référence (iii)). Veuillez confirmer que les formules ayant été utilisées sont identiques à celles décrites à la référence (iv). Dans la négative, veuillez fournir les formules utilisées et en justifier le choix.

- 2.3 Gazifère utilise un taux d'inflation à 2 % pour certains programmes et certaines composantes, comme mentionné par exemple à la référence (v). Veuillez élaborer quant à la pertinence d'utiliser ce taux d'inflation dans le contexte économique prévalant actuellement.

SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 2, note 2;
 - (ii) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 2;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 3.

Préambule :

(i) « (2) *L'écart volumétrique négatif du secteur résidentiel s'explique par un changement du type d'habitation réellement construite dans ce projet. Au cours de l'année 1 du projet, l'entrepreneur a décidé de remplacer la construction des maisons de type unifamiliale par la construction de résidence de plus petite taille (semi-détachés). De plus, le projet compte 6 clients de moins que prévu au cours de la première année. Le retard dans la mise en gaz du projet contribue également à expliquer cet écart. En ce qui concerne l'écart volumétrique négatif du secteur commercial, toute chose étant égale par ailleurs, la consommation de cette clientèle suit la même tendance que l'écart d'addition de clients. Les volumes de ce secteur sont aussi affectés par le fait qu'un client commercial a retardé l'ouverture de son entreprise en raison de la pandémie et a débuté son utilisation du gaz naturel en 2022.* »

(ii) Gazifère présente le suivi du projet Meredith pour l'année 2022.

(iii) Gazifère présente l'analyse de rentabilité du projet Meredith pour l'année 2022.

Demande :

- 3.1 En référence (ii), la Régie note des écarts négatifs de 57 % dans le secteur résidentiel et de 97 % dans le secteur commercial entre les volumes réels et ceux autorisés préalablement. En référence (iii), les volumes annuels totaux représentent pour le secteur résidentiel, 250 340 m³ à l'an 3 et 270 020 m³ à partir de l'an 4 et pour le secteur commercial, 14 984 m³ à l'an 3 et 110 972 m³ à partir de l'an 4. En tenant compte des précisions fournies en référence (i), veuillez préciser le lien entre les écarts négatifs en référence (ii) et les projections de volumes à la hausse en référence (iii).

PROGRAMMES COMMERCIAUX

4. **Références :** (i) Pièce [B-0026](#), p. 6 et 7;
(ii) Pièce [B-0027](#), GI-8, doc. 1.1.

Préambule :

- (i) « 1.1.2 Révision des additions de clients et des volumes commerciaux

Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022, il a été nécessaire de revoir la configuration de certains immeubles à la demande de la Ville de Gatineau. Selon la nouvelle configuration, 4 immeubles ont pu être construits sur le terrain des promoteurs, maximisant ainsi l'espace constructible sur ce terrain. Conformément aux nouveaux plans, Gazifère n'aurait pas dû prévoir un 5e immeuble. Un problème de communication entre le promoteur et Gazifère est à l'origine de cette situation. Cet ajustement fait en sorte de soustraire un client de la projection d'addition de clients, soit l'équivalent de 200 000 m³ dans le secteur commercial.

[...]

*Gazifère est conscience que les coûts de ce projet ont été beaucoup plus élevés qu'initialement prévu. Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022, l'impact de la Covid-19, les particularités de la phase 55 ainsi que le retard sur l'échéancier ont affecté à la baisse la rentabilité de ce projet. Le secteur du multilogement est en pleine essor dans la franchise de Gazifère et la phase 55 constituait un projet complexe pour l'entreprise. Gazifère a adapté ses pratiques d'affaires afin de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets. »
[nous soulignons] [note de bas de page omise]*

- (ii) Gazifère présente l'analyse de rentabilité du projet de la Phase 55 du programme dédié aux immeubles multilogements.

Demandes :

- 4.1 En référence (ii), les volumes annuels totaux du secteur résidentiel et du secteur commercial sont respectivement de 231 000 m³ et de 629 750 m³ à partir de l'an 3. Veuillez concilier les informations de la référence (i) et les résultats des volumes réels à ce jour avec les projections à la hausse des volumes en référence (ii).
- 4.2 En vous référant à (i), veuillez préciser les pratiques d'affaires adoptées par Gazifère afin de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets dans le cadre du programme dédié aux immeubles multilogements.